



Avenir montagnes ingénierie : les 32 premiers territoires sélectionnés

11/10/2021

Montagne

Les lauréats bénéficieront d'un financement et d'un accompagnement. Ce volet ingénierie fait partie du plan Avenir Montagnes qui prévoit d'« accompagner vers un tourisme plus durable et résilient » ces territoires. La seconde vague de sélection des territoires aura lieu d'ici février.

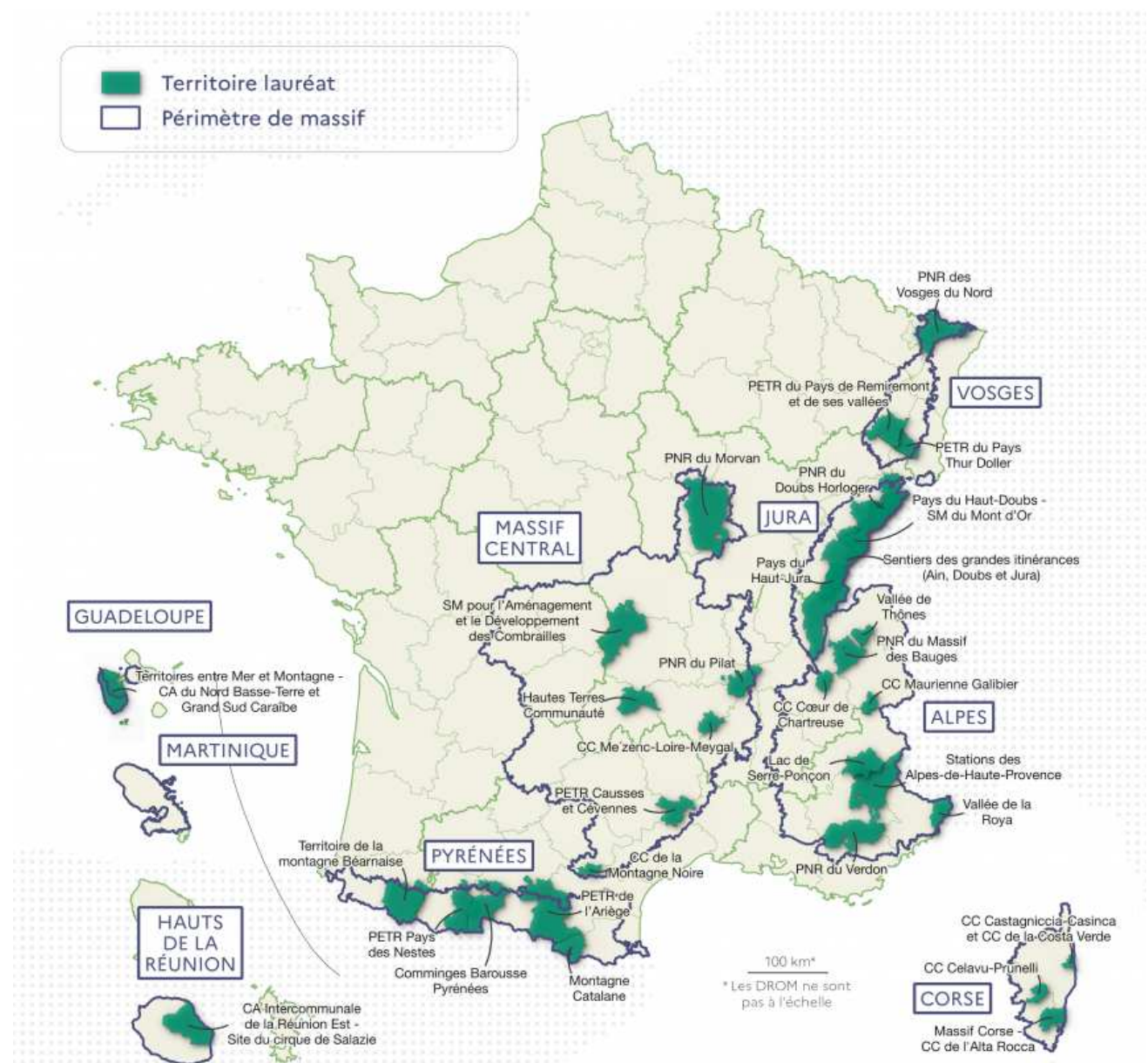
À l'occasion du Conseil national de la montagne qui s'est tenu vendredi, le secrétaire d'État chargé de la ruralité, Joël Giraud, a dévoilé les 32 premiers lauréats*, répartis sur les massifs de métropole et d'outre-mer, du volet ingénierie du plan Avenir montagnes.

Financement de 60 000 euros par an pendant deux ans

Dévoilé en mai dernier par le Premier ministre, ce plan d'investissement pour le tourisme en montagne est doté de 650 millions d'euros sur deux ans et est organisé autour de 14 mesures afin de « construire un modèle touristique à la fois plus diversifié et plus durable pour les territoires de montagne ». Parmi celles-ci, il y a donc Avenir Montagnes ingénierie, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Les territoires sélectionnés pourront bénéficier d'un financement « à hauteur de 60 000 euros par an pendant deux ans » et « d'un chef de projet chargé de suivre la conception, la mise en œuvre et d'assurer le suivi du projet de développement vers un tourisme plus durable, plus résilient et plus diversifié », explique le communiqué de presse du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités.

En complément, la Banque des territoires, partenaire de l'opération, mettra à disposition, pour chaque chef de projet, « un accompagnement méthodologique au management pour accélérer la mise au point et l'organisation du projet, par l'accès à un marché d'assistance technique spécifiquement dédié ».



Chaque territoire sélectionné aura également accès à un soutien en ingénierie, par « un accès direct à une offre thématique apportée par les partenaires du programme, comme la Banque des Territoires, France Mobilités ou Atout France (dont des outils d'aide à la décision comme les diagnostics de perspective d'enneigement) », afin de « leur fournir les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet, en conformité avec les objectifs du programme », précise le ministère.

Celui-ci met également en avant le fait que l'accès à la communauté Avenir Montagnes permettra de « favoriser le partage d'expériences entre territoires et entre massifs, sous la forme d'un club des territoires sélectionnés et d'une plateforme mise en place par l'ANCT ».

De nouveaux lauréats « d'ici mi-février »

Cette annonce a été illustrée par la signature de la première convention Avenir Montagnes ingénierie via le projet « Sentiers des grandes itinérances » mise en place sur les départements de l'Ain, du Doubs et du Jura. « Il s'agit d'un projet de mise en place, tout au long du parcours d'itinérance transjurassienne, d'un système d'aménagement expérimental d'aires de convivialité, de bivouac ainsi que de chalets-refuges », précise le ministère, qui souligne que « ce projet vise la structuration et l'aménagement de l'offre dédiée à l'itinérance spécifique au massif du Jura, traduction d'une volonté du territoire de s'inscrire dans l'adaptation au changement climatique et dans le développement d'une offre de pleine nature, durable et toute saison ».

Pour rappel, ce volet ingénierie du plan Avenir Montagnes vise à accompagner une soixantaine de territoires de montagne qui souhaite « repenser leur stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée, toutes saisons, durable, respectueuse de la biodiversité et des paysages, et sobre en ressources naturelles et foncières ».

À l'occasion de la présentation des premiers lauréats, Joël Giraud a donc lancé l'appel à candidatures pour la seconde vague, afin de sélectionner de nouveaux territoires « d'ici mi-février ». À noter que le retour des candidatures pour cette seconde vague est attendu pour le 15 décembre 2021.

Selon Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, citée dans le communiqué, ce programme permet de proposer « une offre sur-mesure pour répondre aux besoins concrets et spécifiques de ces territoires ». « Cet accompagnement permettra notamment aux élus de développer des projets de revitalisation des sites et stations pour un tourisme durable réparti sur les 4 saisons », a-t-elle indiqué.

***Liste des lauréats :**

DROM : Guadeloupe : CRTE « Territoires entre Mer et Montagnes » regroupant les communautés d'Agglomération Nord Basse-Terre et Grand Sud Caraïbe (971), La Réunion : CIREST (Communauté Intercommunale de La Réunion Est), site du cirque de Salazie (974).

CORSE : Communauté de communes de l'Alta Rocca (2A), Communauté de communes Castagniccia-Casinca et communauté de communes de la Costa Verde (2B), Communauté de communes de Célavu Prunelli (2A).

VOSGES : PETR du pays Thur Doller (68), PETR du Pays de Remiremont et de ses vallées (88), PNR des Vosges du Nord (57 – 67).

JURA : Sentiers des grandes itinérances sur les départements de l'Ain, du Doubs et du Jura (ENT-GTJ) (01 – 25 – 39), PNR du Doubs Horloger (25), Pays du Haut-Jura, porté par le PNR (39), Pays du Haut-Doubs, porté par le Syndicat mixte du Mont d'or (SMMO) (25).

MASSIF CENTRAL : Hautes Terres Communauté (15), Communauté de Commune Mézenc Loire-Meygal (43), PETR Causses et Cévennes (30), Parc naturel régional du Pilat (42 – 69), Communauté de communes de la Montagne Noire (11 – 81), Parc naturel Régional du Morvan (58 – 89 – 71 – 21), Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (63).

PYRENEES : Territoire de la montagne béarnaise – Communautés de communes de la vallée d'Ossau, du Haut Béarn et du Pays de Nay (64), PETR Pays des Nestes (65), Comminges Barousse Pyrénées (Association de préfiguration du PNR Comminges Pyrénées Barousse) en qualité de chef de file et Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises (31), PETR de l'Ariège (09), Montagne Catalane - Territoire de la Cerdagne, du Capcir et du Haut-Conflent (66).

ALPES : Stations des Alpes-de-Haute-Provence - EPCI des Alpes Provence Verdon, de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et de Provence Alpes Agglomération (04), Lac de Serre-Ponçon (05), Communauté Riviera française / Vallée de la Roya (06), CC Cœur de Chartreuse (38), Parc naturel régional du Massif des Bauges (73 - 74), CC Maurienne Galibier (73), Vallée de Thônes (74), Parc Naturel Régional du Verdon - Lacs et gorges du Verdon (83 et 04).

www.maire-info.com © AMF